

# Certificat en créativité et innovation

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

## Sommaire et particularités








NUMÉRO 1-407-5-1

CYCLE 1<sup>er</sup> cycle

TITRE Certificat en créativité et  
OFFICIEL innovation

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Admission suspendue
-  Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du programme sont surtout offerts le soir.
-  Des cours du certificat peuvent être offerts le samedi et le dimanche.

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérientiels* du Bureau du registraire.

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE FEP Créativité et Innovation  
514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
cre-tgde@fep.umontreal.ca

Sylvain Desrochers, responsable de programme  
514 343-6111, poste 2921  
sylvain.desrochers@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
info@fep.umontreal.ca

## Présentation

**L'innovation devient dans notre monde en constante mutation une compétence indispensable pour la survie des organisations et des individus face aux transformations économiques et sociales.**

Trouver des solutions innovantes, faire éclore des réflexes créatifs, susciter de nouvelles idées et maintenir une attitude ouverte à l'innovation constituent l'essence du certificat en créativité et innovation.

Le programme intéressera les personnes, tous secteurs professionnels confondus, souhaitant rehausser leur capacité à saisir des occasions et à résoudre des problèmes de façon novatrice et créative; affirmer leur leadership créatif; adopter des pratiques innovantes; et donner une nouvelle énergie ou une nouvelle direction à leurs activités professionnelles.

## Objectifs

Le certificat en créativité et innovation a pour objectif principal de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour stimuler et développer leur potentiel et leur leadership créatif ainsi que les compétences nécessaires à l'innovation dans leurs secteurs d'activités professionnelles ou personnelles.

Selon une approche programme, ce certificat permettra aux étudiants :

- d'identifier et de reconnaître les aptitudes et les qualités de la pensée créative, d'expérimenter, d'appliquer et d'évaluer des outils, méthodes et approches pour interioriser et orienter sa propre posture créative, adaptée à son style de leadership et aux enjeux de son milieu; de stimuler leur créativité et contribuer à la création d'environnements créatifs;
- d'identifier, d'explorer, de questionner, de définir et de traiter des problèmes ou des situations problématiques d'ordre organisationnel par le biais d'une réflexion logique, analytique et critique;
- d'appliquer le processus de résolution de problèmes, d'expérimenter de nouvelles approches, d'élaborer des idées novatrices, de proposer des solutions alternatives à des problèmes ou des situations problématiques concrètes;
- de comparer et de choisir des outils méthodes et approches créatives dans une situation problématique donnée ou dans un contexte donné, d'identifier de quelle manière les transposer et les adapter pour élaborer et organiser un plan d'action;
- de repérer des opportunités de création de valeur par l'innovation;
- d'élaborer des idées, des pratiques et des solutions alternatives à des problèmes ambigus, complexes, multidimensionnels, d'entreprendre et de communiquer adéquatement dans son milieu pour agir comme agent de changement.

## Forces

En créant le certificat en créativité et innovation, la Faculté de l'éducation permanente est fidèle à sa mission de répondre aux besoins des adultes en matière de formation universitaire et de contribuer à l'actualisation des connaissances ainsi qu'à l'amélioration des pratiques de formation continue.

## Perspectives d'avenir

Les emplois visés par les diplômés peuvent varier selon leur formation initiale, leurs expériences antérieures et leurs intérêts professionnels.

L'étudiant ayant cette formation (complémentaire) pourrait travailler dans des domaines aussi variées que :

- la conception de produits et de services,
- la recherche et le développement,
- la gestion de produit ou de service,
- le design,
- la gestion d'équipes ou de projets,
- la gestion du changement,

ainsi que l'animation d'équipes, d'initiatives ou d'ateliers de résolution de problèmes, de créativité appliquée à la conception de produits et services ou de déploiement d'innovations, l'efficacité organisationnelle, l'amélioration continue des processus, des façons de faire et des pratiques de gestion, la gestion d'entreprise ou sa direction générale, etc.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Base universitaire

- Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé

- Si le candidat ne possède pas l'une ou l'autre de ces bases d'admissibilité, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
  - soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
    - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
    - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.
- NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.
- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
    - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1<sup>er</sup> août 2022

### Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 18 novembre 2022

## Structure du programme (1-407-5-1)

Version 01 (A20)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Approches théoriques et pratiques

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0S
CRE 1002	Outils et techniques de résolution de problèmes	3.0S
CRE 3060	Projet créatif	3.0S

#### Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
CRE 2001	Gestion des connaissances en innovation	3.0
CRE 2003	Créativité, innovation et gestion du changement	3.0S
CRE 2009	Créativité et innovation: individu et organisation	3.0J

#### Bloc 70C Perspectives pluridisciplinaires

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRE 3015	Innovation sociale	3.0S	CRE 3032	Leadership, mobilisation, créativité et innovation	3.0
CRE 3024	Gouvernance et écosystèmes d'innovation	3.0S	CRE 3050Y	Animation en contexte virtuel	3.0
CRE 3031	Animation d'un processus créatif	3.0S	CRE 3050Z	Environnements de co-création et conception innovante	3.0S

**Bloc 70D Formation complémentaire**

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0J	RED 2101	Le texte de création	3.0S
EDP 2400	Communications pour le Web	3.0S	REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
PBT 2006	Créativité commerciale et numérique	3.0J			

**Bloc 70Z**

Choix - Maximum 3 crédits.

**Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle**

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

**Règlement propre à ce programme d'études****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme.**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au certificat en créativité et innovation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.